

## ACCORD D'ACCÈS D'UNE PERSONNE INVITÉE

Considérant mon statut d'invité de l'entreprise "Stornoway Diamond Corporation" (la "Compagnie") et considérant le fait que cette compagnie m'autorise à accéder à ses biens et locaux, j'accepte de me conformer aux règles suivantes:

### ▼ PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE

1. Je vais prendre connaissance des politiques et procédures de la compagnie pour la sauvegarde de ses biens et je vais obéir à ces politiques et procédures, en tout temps, y compris les nouvelles politiques adoptées. Je n'enlèverai aucun bien de la compagnie des lieux de la compagnie, à moins que cela ne soit autorisé. Je vais rendre tous les biens de la compagnie en ma possession ou sous le contrôle de la compagnie immédiatement lorsque mon statut d'invité prend fin.

2. Tant que je suis un invité de la compagnie, et même après, alors que je ne suis plus un invité, je ne donnerai aucun bien de la compagnie à quiconque n'a pas l'autorisation de la compagnie de le recevoir ou de l'utiliser.

3. Je comprends que le mot «biens» inclut des choses, des documents et des renseignements de toute nature tels que de l'équipement, des matériaux, produits, rapports, cartes, dessins, croquis, maquettes, formules, spécifications, logiciels, planifications d'entreprise, données, résultats, méthodes, processus, recherches, systèmes de sécurité, systèmes d'information, méthodes comptables et de la production d'information scientifique, technique ou commerciale. Je comprends également que la propriété de la compagnie comprend des biens d'autrui reçus ou utilisés par la compagnie.

### ▼ SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

1. Je reconnais que l'on m'a remis un exemplaire des politiques et procédures de la compagnie en matière de sûreté et de sécurité et je vais tenter d'apprendre et de me conformer à ces politiques et procédures, y compris les nouvelles politiques établies en tout temps.

2. Dans le but de déterminer si je suis en possession, si je dissimule ou si je transporte des biens de la

compagnie, et plus particulièrement des diamants sous quelque forme que ce soit, la compagnie ou un agent de la compagnie peut:

- (a) fouiller mes objets personnels et tout bien en ma possession ou sous mon contrôle incluant sans aucune restriction, des casiers, des vêtements, des bagages, des porte-documents, des boîtes à lunch, des contenants de nourriture ou boisson, des boîtes à outils, des véhicules et des lieux d'hébergement;
- (b) effectuer une fouille sur ma personne, y compris les vêtements que je porte.

### ▼ ALCOOL ET DROGUES

1. La compagnie a établi une politique "Zéro tolérance" pour l'alcool et les drogues et ce, afin de fournir un lieu de travail sécuritaire à ses employés et à ceux dont la sécurité peut être affectée par le comportement de ses employés. L'observance de cette politique fera en sorte que ses employés seront traités équitablement et avec respect.

2. Sur la propriété de la compagnie, je n'aurai en aucun temps en ma possession d'alcool ou de drogues illégales et je n'en n'utiliserai pas non plus.

3. Pour les fins de la conduite de tests d'alcoolémie et de drogues, un médecin ou un autre professionnel de la santé désigné par la compagnie peut effectuer des tests analytiques utilisés pour détecter la présence de drogues et/ou alcool dans le corps, y compris mais non limité aux tests des cheveux, d'urine, d'haleine ou autres.

4. Une personne peut être tenue de se soumettre à une fouille s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle a en sa possession de l'alcool ou des drogues.

## ACCORD D'ACCÈS D'UNE PERSONNE INVITÉE

5) Une personne doit se soumettre au dépistage d'alcool et de drogues si:

- ▼ a) il y a des motifs de croire que la personne est incapable de travailler dans des conditions sécuritaires ou;
- ▼ b) une personne a été impliqué dans un accident, une quasi-collision ou autre incident possiblement dangereux.

### ▼ RECONNAISSANCE ET RENONCIATION

1. Je reconnais que les fouilles et la collecte d'urine peuvent être effectuées sans que j'aie de préavis et sans autre mandat que le présent accord.

2. Je vais me soumettre à de telles fouilles de sécurité et fournir des échantillons d'urine lorsque demandé, sans délai, conditions ou excuses. La compagnie ou ses représentants peuvent me mettre sous arrêt ou me détenir pour mener de telles fouilles de sécurité ou recueillir des échantillons d'urine. Par la présente, je renonce et décharge la compagnie et ses représentants de toutes

actions, causes d'actions, poursuites, revendications, dommages, coûts ou dépenses reliés à la conduite des fouilles de sécurité ou de la collecte et de l'analyse d'échantillons d'urine.

### ▼ FORCE DE CONTRAINTE

1. Je comprends que le terme "invité" comprend licenciés, clients, entrepreneurs, sous-traitants, les employés d'entrepreneurs ou de sous-traitants, et toute autre personne à qui on a autorisé l'accès aux locaux et biens de la compagnie. Je reconnais que je suis un invité de la compagnie en vertu de ce présent accord.

2. Les obligations spécifiés dans le présent accord sont les conditions de mon autorisation d'accès aux locaux de la compagnie et à sa propriété et s'ajoutent à tous les autres devoirs et obligations que je dois avoir envers la compagnie selon la loi. Cet accord est fait dans l'intérêt de la compagnie et est exécutoire par la compagnie et ses successeurs ou ayants droit et cet accord m'engage de même que mes héritiers légaux ou représentants.